

A stylized map of the Atlantic region of Canada, including Newfoundland and Labrador, the Maritime provinces (Nova Scotia, New Brunswick, and Prince Edward Island), and the Gulf of St. Lawrence. The map is rendered in shades of blue and white against a light blue background.

Travailler ensemble pour le Canada atlantique

Plan d'action pour
la coopération
régionale

2001 - 2003



THE COUNCIL OF
ATLANTIC PREMIERS
LE CONSEIL DES PREMIERS
MINISTRES DE L'ATLANTIQUE



Nous, les quatre premiers ministres des provinces de l'Atlantique, sommes heureux de présenter ce document, intitulé *Travailler ensemble pour le Canada atlantique*, lequel énonce notre programme de coopération régionale pour les deux prochaines années.

Lorsque nous avons créé le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, nous nous sommes engagés à collaborer, au nom des gens de la région de l'Atlantique, pour atteindre les buts suivants :

- renforcer la compétitivité économique de la région;
- rehausser la qualité des services publics offerts aux Canadiens de la région atlantique;
- améliorer le rapport coûts-efficacité de la prestation des services publics aux Canadiens de la région atlantique.

Travailler ensemble pour le Canada atlantique décrit les initiatives de coopération que vont mettre en œuvre les quatre provinces de l'Atlantique au cours des deux prochaines années. Il s'agit d'un document évolutif – il sera continuellement mis à jour pour tenir compte des nouvelles initiatives à entreprendre pour répondre aux besoins changeants et saisir les occasions qui se présentent.

Pour produire de bons résultats, la coopération régionale doit avoir un caractère dynamique et évoluer constamment. Les mesures décrites dans le présent document ne représentent pas une liste restreinte – elles prennent plutôt appui sur des initiatives passées et présentes. Nous allons continuer d'explorer de nouveaux débouchés et d'y donner suite dans le cadre d'une démarche continue et permanente. Avec *Travailler ensemble pour le Canada atlantique*, le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique franchit simplement une autre étape dans son engagement à promouvoir les intérêts de tous les Canadiens de la région atlantique.

Comme premiers ministres des quatre provinces de l'Atlantique, nous avons à cœur d'assurer une collaboration et une coopération régionales dans les meilleurs intérêts de nos provinces et de notre population. Ensemble, nous pouvons renforcer l'économie régionale et répondre plus efficacement aux besoins des personnes que nous servons.

Bernard Lord, premier ministre du
Nouveau-Brunswick

Roger Grimes, premier ministre de
Terre-Neuve et du Labrador

John Hamm, premier ministre de la
Nouvelle-Écosse

Pat Binns, premier ministre de
l'Île-du-Prince-Édouard

Travailler ensemble pour le Canada atlantique
Plan d'action pour la coopération régionale

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1. Introduction	1
2. Prendre appui sur le partenariat et l'unité de la région	2
3. Vers l'adoption d'un Plan d'action régional	4
4. Engagement continu en matière de coopération régionale	4
5. Services efficaces et de qualité aux citoyens du Canada atlantique	5
5.1 Santé	5
5.2 Éducation et perfectionnement des compétences	7
5.3 Environnement	9
6. Compétitivité économique accrue – réduction des obstacles commerciaux	10
6.1 Stratégie harmonisée en matière de camionnage	11
6.2 Comité de l'Atlantique pour l'accès en direct aux gouvernements	11
6.3 Marchés publics	12
7. Compétitivité économique accrue – mise en place de capacités	13
7.1 Recherche et innovation.....	13
7.2 Énergie	14
8. Suivi de nos réussites	15

Travailler ensemble pour le Canada atlantique

Plan d'action pour la coopération régionale

1. Introduction

L'esprit communautaire qui caractérise le Canada atlantique contribue à construire et à soutenir cette région depuis des centaines d'années. Les quatre provinces de l'Atlantique ont en commun des racines sociales et historiques, une tradition d'échanges commerciaux régionaux et le fait qu'elles se sont souvent exprimées en bloc au sein de la Confédération. Cette coopération subsiste encore, dans la région, même si elle est confrontée aujourd'hui à des forces nationales et mondiales.

En accord avec cette motivation commune, le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique présente *Travailler ensemble pour le Canada atlantique : Plan d'action pour la coopération régionale*. Ce plan d'action prend appui sur le partenariat et l'unité régionale. Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard ont été les trois premières provinces du Canada à instaurer officiellement une coopération régionale en créant, il y a plus de trois décennies, le Conseil des premiers ministres des Maritimes. Les liens régionaux ont été renforcés davantage, en mai 2000, lorsque la province de Terre-Neuve et du Labrador a joint les provinces voisines pour former avec elles le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique. Cette tribune a été rendue officielle avec la signature d'un Protocole d'entente dans lequel les quatre premiers ministres ont exprimé leur souhait commun :

- de collaborer dans l'intérêt de la population du Canada atlantique;
- d'améliorer les actuels mécanismes de coopération et de communication entre les provinces;
- de s'engager à établir un cadre d'élaboration concertée d'une démarche propre au Canada atlantique dans les dossiers nationaux.

Les provinces de l'Atlantique sont déterminées à créer un climat qui permettrait aux Canadiens de l'Atlantique de participer pleinement à l'économie mondiale, tout en soutenant la concurrence, de profiter de services publics de qualité semblable à celle des autres Canadiens et de continuer à bénéficier de la qualité de vie et d'environnement qui caractérise cette région.

2. *Prendre appui sur le partenariat et l'unité de la région*

Le plan d'action élaboré par le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique prolonge la coopération interprovinciale dans la tradition du Conseil des premiers ministres des Maritimes. En tant que prédécesseur du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, le Conseil des premiers ministres des Maritimes est devenu le premier organisme en son genre au Canada à tenter de trouver et d'exploiter des occasions d'obtenir un maximum d'avantages pour ses citoyens, grâce à l'adoption de mesures conjointes par des gouvernements provinciaux. Voici quelques-uns des succès les plus notables qu'il a remportés :

- coopération dans le domaine de l'éducation par le biais de la Fondation d'éducation des provinces atlantiques et de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes;
- signature d'une entente sur la coopération dans les cas d'urgence qui prévoit l'élaboration d'accords de gestion compatible des urgences et la coordination concertée des opérations d'intervention d'urgence;
- mise en œuvre d'un *Protocole d'entente des provinces de l'Atlantique* sur les marchés publics, lequel supprime les obstacles commerciaux entre les provinces de l'Atlantique, en ce qui concerne les achats de biens et services et les travaux de construction.

Depuis la création du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, il y a dix-huit mois, les premiers ministres ont publiquement et collectivement eu recours à cette tribune pour :

- défendre la viabilité des soins de santé;
- réclamer une réforme du Programme fédéral de péréquation;
- défendre l'Accord canado-américain sur le bois d'œuvre;
- demander au gouvernement fédéral d'adopter une nouvelle réglementation sur les lignes aériennes pour favoriser la concurrence;
- prier instamment le gouvernement fédéral d'établir une politique nationale sur la construction navale et la fabrication de produits marins;
- harmoniser le cadre de réglementation pour la délivrance de licences et la vente de produits d'assurance dans la région;
- créer ensemble des débouchés commerciaux internationaux pour les entreprises de l'Atlantique grâce aux missions commerciales de l'Équipe Canada atlantique.

Les premiers ministres de l'Atlantique sont satisfaits de la réussite des missions de l'Équipe Canada atlantique. Plus de 150 entreprises de la région de l'Atlantique ont déjà participé à des missions mixtes en Nouvelle-Angleterre de 1999 à 2001, qui ont été suivies par une mission à Atlanta, en Géorgie, en mai 2001. Ces missions ont permis la création de nouveaux partenariats d'affaires, elles ont accru les échanges et les investissements et ont contribué à l'élaboration d'alliances stratégiques entre des entreprises du Canada atlantique et celles de nos plus importants partenaires commerciaux, les États-Unis. De nouveaux marchés, comme New York et Chicago, ont été cernés. Des études de marché et des consultations sont en cours en vue de confirmer ces nouveaux marchés cibles et de trouver des débouchés précis pour les entreprises du Canada atlantique. L'Équipe Canada atlantique constitue un excellent exemple de collaboration entre le gouvernement fédéral et les quatre provinces de l'Atlantique. Les premiers ministres de ces provinces adhèrent à ce concept et attendent avec impatience la prochaine série de missions commerciales de l'Équipe Canada atlantique.

Les premiers ministres de l'Atlantique se sont également engagés à explorer un certain nombre de possibilités d'échanges et d'investissements. Ils demanderont notamment à leurs ministres de l'Environnement de travailler en plus étroite collaboration, par l'entremise du partenariat de l'Équipe atlantique en matière d'environnement, afin d'accroître l'importance des échanges des entreprises de la région de l'Atlantique œuvrant dans les domaines des technologies de l'environnement et de l'expertise environnementale.

Qui plus est, les premiers ministres de l'Atlantique sont satisfaits de la réussite du Partenariat du tourisme du Canada atlantique, lequel a contribué à l'accroissement du nombre de touristes dans la région ainsi que des dépenses de la part de marchés internationaux. S'appuyant sur les caractéristiques uniques de chaque province et sur un certain nombre de mesures conjointes de développement de produits, les premiers ministres s'engagent à trouver d'autres occasions de coopération régionale en matière de promotion du tourisme.

Le document *Travailler ensemble pour le Canada atlantique : Plan d'action pour la coopération régionale* atteste de la poursuite des efforts déployés par les quatre provinces de l'Atlantique pour renforcer les liens régionaux, supprimer les obstacles au commerce et aux affaires et travailler de manière coopérative pour que tous les Canadiens de l'Atlantique en profitent.

3. Vers l'adoption d'un Plan d'action régional

Avec la signature du Protocole d'entente, le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a également lancé un processus en vue d'élaborer un plan d'action pour le Canada atlantique. Le plan devait mettre l'accent sur la coopération interprovinciale qui viendrait renforcer la compétitivité économique de la région et offrir une meilleure qualité et une prestation plus rentable des services publics à tous les Canadiens de l'Atlantique.

À l'invitation du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, M. Charles McMillan a rédigé un rapport intitulé *Cap sur l'avenir : La nouvelle révolution de l'Atlantique*, dans lequel il recommande de potentielles nouvelles initiatives de coopération régionale. Parallèlement, les premiers ministres ont demandé que soit mis en œuvre un processus d'examen interne pour s'assurer de la pertinence continue des actuels mécanismes de coopération. On a demandé à un large éventail d'intéressés d'un peu partout dans la région de formuler des commentaires sur le rapport McMillan. On leur a également demandé de signaler toute autre idée et occasion d'établir une coopération atlantique à laquelle ils pourraient penser. Le présent plan d'action est un résumé des idées exprimées dans le rapport McMillan et des commentaires reçus au cours du processus de consultation.

Le plan d'action a pour but d'améliorer la vie des Canadiens de la région atlantique grâce à l'adoption conjointe de mesures visant à rehausser la qualité et l'efficacité des services gouvernementaux dans les domaines de la santé, de l'éducation et du perfectionnement des compétences ainsi qu'à protéger la qualité de l'environnement de la région. Ce plan d'action va contribuer à intensifier notre compétitivité économique grâce à une réduction des obstacles que doivent surmonter les entreprises, à renforcer notre capacité dans les domaines de la recherche et du développement et de l'énergie et à faire la promotion de la région sur le marché mondial.

Le document *Travailler ensemble pour le Canada atlantique : Plan d'action pour la coopération régionale* reflète le travail véritable et continu qui s'effectue dans la région. Il fait état des efforts concrets déployés pour atteindre les objectifs réels, qui sont d'apporter des améliorations à la région dans son ensemble.

4. Engagement continu en matière de coopération régionale

Pour que cette initiative remporte du succès, il faut que la coopération régionale ait un caractère dynamique et évolue constamment. Les mesures décrites dans les sections qui suivent ne représentent pas une liste restreinte; elles prennent plutôt appui sur des initiatives passées et présentes, tout en laissant la porte ouverte à de nouvelles occasions de coopération régionale qui profiteront à tous les Canadiens de l'Atlantique.

Les premiers ministres de l'Atlantique se sont engagés à instaurer un processus de renouvellement permanent pour susciter de nouvelles initiatives. Il va falloir de la détermination sur plusieurs fronts. Les partenariats actuels vont se poursuivre et être renforcés; de nouveaux partenariats vont être créés et les démarches de consultation des intéressés vont s'étendre.

Le document *Travailler ensemble pour le Canada atlantique : Plan d'action pour la coopération régionale* atteste que les quatre gouvernements provinciaux de l'Atlantique consacrent de nombreux efforts à des initiatives de coopération régionale et il témoigne de leur volonté de s'assurer que le public est pleinement informé du travail de collaboration entrepris par leurs premiers ministres.

5. Services efficaces et de qualité aux citoyens du Canada atlantique

La coopération régionale est un outil puissant qui permet d'assurer aux citoyens de la région de l'Atlantique des services publics de meilleure qualité, exécutés avec plus d'efficacité. La bureaucratie ainsi que le recoupement et le dédoublement de services s'en trouveront réduits, tandis que nous optimiserons nos ressources pour que les services assurés soient plus utiles et de meilleure qualité.

Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a cerné de nouvelles mesures dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du perfectionnement des compétences et de l'environnement afin d'accroître l'efficacité et la qualité des services offerts aux citoyens de la région.

5.1 Santé

Les premiers ministres de l'Atlantique sont déterminés à travailler en collaboration pour veiller à ce que les systèmes de soins de santé publics du Canada atlantique soient financièrement viables à long terme. Avec leurs collègues d'un peu partout au pays, les premiers ministres de l'Atlantique ont également joué un rôle de chefs de file dans le renouvellement du système de santé canadien et ils font preuve de dynamisme dans la réalisation d'initiatives interprovinciales/territoriales visant à rehausser la qualité des services de soins de santé et à assurer une meilleure gestion des coûts de santé.

Sous la direction du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, en juillet 2000, les ministres de la Santé de l'Atlantique ont lancé un certain nombre d'initiatives visant à améliorer la qualité et l'efficacité globales du système de soins de santé du Canada atlantique. Ces initiatives illustrent bien la coopération interprovinciale et viennent garantir que tous les Canadiens de la région atlantique vont continuer de profiter de services de santé de qualité.

Par exemple, certaines initiatives en cours produisent de bons résultats, en ce qui a trait aux applications de la technologie de l'information au secteur de la santé et des dons d'organes et de tissus. Infostructure atlantique de la santé (IAS) a été créée pour améliorer la gestion des données et permettre la fourniture de données destinées à la planification des services de santé dans l'ensemble de la région. Les provinces de l'Atlantique continuent de travailler à l'amélioration des taux relatifs aux dons d'organes et de tissus dans la région en participant au Conseil canadien des greffes et dons d'organes. L'acheminement de tous les dons d'organes et de tissus au Queen Elizabeth II Health Sciences Centre de Halifax est un autre excellent exemple de collaboration régionale.

Outre ces initiatives déjà en cours, les premiers ministres de l'Atlantique se sont également engagés dans de nouvelles activités, notamment :

- la mise sur pied d'un processus unifié d'examen des médicaments pour le Canada atlantique. Ce processus va permettre une évaluation concertée de tous les nouveaux médicaments par un Comité consultatif mixte d'experts chargé de faire des recommandations sur l'approbation de nouveaux médicaments pour les formulaires des pharmaciens.
- le soutien du Atlantic Health Promotion Research Centre (AHPRC) grâce à une subvention de financement de 150 000 \$ par année à partir du 1^{er} avril 2002. Le Centre fera des recherches sur les questions de santé qui touchent le Canada atlantique; il favorisera un partage des connaissances et l'élaboration d'une politique en matière de santé, puis mettra en valeur le potentiel des ressources humaines du domaine de la santé. L'AHPRC est un chef de file reconnu dans le domaine de la santé au Canada.

Les premiers ministres de l'Atlantique ont également demandé à leurs ministres de la Santé d'explorer des occasions de collaboration potentielle dans l'avenir. Le cadre et le mode de développement comprennent les activités suivantes :

- entreprendre un projet de planification régionale des ressources humaines de l'Atlantique en mettant principalement l'accent sur les programmes d'éducation à la santé et en misant sur les initiatives provinciales de planification des ressources humaines déjà en cours;
- partager les expériences et pratiques exemplaires en matière de planification dans le secteur des soins aigus;
- poursuivre leurs travaux dans le cadre de l'initiative de collaboration en soins primaires du Canada atlantique;
- établir des stratégies régionales de promotion de la santé et de gestion de la maladie.

5.2 Éducation et perfectionnement des compétences

Les provinces de l'Atlantique ont de nombreux antécédents de coopération en éducation. Par l'intermédiaire de la Fondation d'éducation des provinces atlantiques et de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes, les ministères provinciaux de l'Éducation ont uni leurs efforts pour régler des dossiers qui comportent des préoccupations et des avantages communs. Les premiers ministres de l'Atlantique appuient le travail continu de ces organismes.

Afin de rehausser davantage le niveau de coopération au sein de la région, eu égard à l'éducation et au perfectionnement des compétences, les quatre premiers ministres vont confier à leurs ministres responsables de l'éducation et de l'enseignement supérieur le mandat suivant :

- rendre officielle la création du Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique et lui confier le mandat de favoriser la collaboration pour ce qui est d'assurer un enseignement pertinent et de qualité dans les collèges communautaires au moyen de diverses mesures, dont les suivantes :

adopter un cadre pour une collaboration régionale en matière de programmes; étendre à toute la région l'articulation provinciale des programmes et transférer les crédits de transfert à l'échelle régionale; signer un protocole d'entente sur les relations de travail avec d'autres fournisseurs d'enseignement postsecondaire; tenir un forum des cadres supérieurs des collèges; faire une étude sur la transition entre le collège, l'école publique et le travail; créer un site sur l'environnement d'apprentissage distribué pour le perfectionnement professionnel du corps professoral; et de concert avec les ministres responsables du marché du travail et d'autres organismes provinciaux, préciser l'information sur le marché du travail et effectuer de la recherche;

- définir et mettre en œuvre des approches pour accroître les capacités de lecture et d'écriture de la clientèle, quels que soient son âge et son niveau de scolarité;
- élaborer et améliorer les sources locales d'apprentissage en ligne pour la clientèle de la région de l'Atlantique afin que des chances égales d'apprentissage soient offertes dans les collectivités rurales et éloignées;
- collaborer à l'élaboration de programmes, de produits et d'outils d'apprentissage en ligne que l'on pourra exporter dans d'autres régions;
- envisager ensemble une démarche pan-atlantique à l'égard de plusieurs mesures d'aide financière pour les étudiants, notamment la dotation d'un portefeuille régional de prêts étudiants, la mise sur pied d'un centre d'administration du portefeuille régional de prêts étudiants, et l'élaboration d'une politique semblable dans les établissements en ce qui a trait aux critères d'admissibilité aux prêts étudiants, y compris un cadre de responsabilisation.

Les premiers ministres de l'Atlantique demanderont également à leurs ministres responsables de l'éducation et de l'enseignement supérieur d'explorer les possibilités de collaboration future :

- en mettant au point ensemble un mécanisme afin que les collèges, les universités et d'autres partenaires du secteur de l'éducation, comme la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes, le

Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique et les conseils provinciaux de l'éducation, se concertent pour établir les capacités de recherche dans la région;

- en mettant au point ensemble un mécanisme afin que les collèges, les universités et d'autres partenaires du secteur de l'éducation, comme la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes, le Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique et les conseils provinciaux de l'éducation, se concertent afin d'élaborer une stratégie relative aux besoins en infrastructures et en entretien des collèges et des universités;
- en relevant le défi qui consiste à s'assurer que les citoyens de la région de l'Atlantique ont les compétences professionnelles nécessaires pour pouvoir réussir sur le marché du travail;
- en relevant, avec les partenaires du secteur de l'éducation, des possibilités pour mieux répondre aux besoins des étudiants et élèves qui ont des besoins exceptionnels ou spéciaux;
- en élaborant, avec les partenaires du secteur de l'éducation, une stratégie régionale en matière de formation des professeurs afin de s'assurer que ceux-ci disposent des capacités requises pour répondre aux besoins des étudiants et élèves qui ont des besoins exceptionnels ou spéciaux;
- en explorant la faisabilité d'un système régional d'achat et de distribution de manuels.

5.3 Environnement

Les premiers ministres de l'Atlantique se sont engagés à prendre, dans la mesure du possible, des mesures collectives afin de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement de la région.

Les orientations relatives à une collaboration régionale en matière de changement climatique ont été établies dans le Plan d'action sur le changement climatique des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada. Ce plan de grande envergure a été approuvé par les gouverneurs et les

premiers ministres lors de leur conférence annuelle qui a eu lieu en août 2001. Chaque province de l'Atlantique est représentée au sein du comité de direction du Plan d'action, lequel a pour but d'améliorer la collaboration régionale dans les domaines suivants :

- inventaire des émissions de gaz à effet de serre;
- mesures du secteur public pour réduire les émissions;
- mesures de conservation de l'énergie et d'efficacité énergétique;
- adaptation aux conséquences du changement climatique;
- amélioration de la sensibilisation du public.

En outre, les premiers ministres de l'Atlantique continueront de collaborer au Processus national sur le changement climatique, y compris à la stratégie de mise en œuvre nationale connexe. Les premiers ministres feront connaître de façon claire et précise au gouvernement fédéral quels sont les intérêts de la région afin de s'assurer que la position prise à l'égard du Protocole de Kyoto, en 2002, est vraiment nationale.

Les quatre premiers ministres se sont également engagés à mettre en œuvre des activités régionales de gestion et de protection de l'environnement continues dans des domaines comme :

- l'utilisation de mesures correctrices fondées sur les risques pour l'évaluation des sites contaminés par des hydrocarbures dans la région;
- l'élaboration et la mise à jour de matériel didactique sur la lutte intégrée grâce à la création d'un groupe de travail sur l'éducation relative aux pesticides formé de représentants de chacune des provinces de l'Atlantique.

6. Compétitivité économique accrue — réduction des obstacles commerciaux

L'accroissement de la compétitivité économique du Canada atlantique est essentielle à la création et au maintien d'emplois. La réduction des obstacles commerciaux dans la région est un moyen stratégique pour atteindre cet objectif. Parmi les réalisations à ce chapitre, mentionnons : une entente historique pour la réduction des obstacles commerciaux interprovinciaux et une entente pour l'harmonisation de la réglementation sur le transport par camion dans la région.

Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a retenu les trois nouveaux domaines suivants pour accroître l'harmonisation de la réglementation, des politiques et des procédures afin de réduire les chevauchements inutiles et les lourdeurs administratives.

6.1 Stratégie harmonisée en matière de camionnage

L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie harmonisée en matière de camionnage pour la région de l'Atlantique facilitera l'importation et l'exportation des marchandises dans la région. La stratégie contribuera à accroître l'efficacité du corridor commercial, à améliorer la capacité des systèmes de transport locaux et régionaux, à améliorer la coordination entre les organismes provinciaux et à favoriser la mise en application de technologies de l'information dans le système de transport de l'Atlantique afin de permettre l'élaboration d'un corridor commercial « intelligent » dans la région.

La stratégie portera sur les points suivants :

- harmonisation des règles régissant le mouvement des chargements de dimensions ou de poids excessifs;
- utilisation de systèmes mettant en œuvre les technologies de l'information pour demander et émettre par voie électronique des permis pour chargements de dimensions ou de poids excessifs, des licences, des plans d'enregistrement internationaux et des permis pour les carburants;
- autorisations électroniques aux postes routiers des camions pour les transporteurs conformes;
- accès en ligne à l'information concernant les règlements sur le camionnage, les itinéraires et les limites de poids;
- initiatives de délivrance de permis régionaux en ligne et centres à guichet unique pour les camionneurs.

6.2 Comité de l'Atlantique pour l'accès en direct aux gouvernements

Compte tenu de la vitesse et de l'importance des progrès technologiques réalisés au chapitre de la prestation des services gouvernementaux, les premiers ministres mettront sur pied un comité de l'Atlantique pour l'accès en direct aux gouvernements qui sera chargé d'élaborer et de coordonner des initiatives dans la région qui contribueront à la prestation efficace de services gouvernementaux en ligne aux citoyens et aux entreprises du Canada atlantique.

Le nouveau comité assurera la promotion de l'excellence de la prestation de services en ligne dans la région et relèvera les nouvelles possibilités de prestation coordonnée de services gouvernementaux en ligne.

Le comité aura le mandat spécifique suivant :

- formuler des recommandations au sujet de l'établissement d'un registre électronique des entreprises de la région de l'Atlantique;
- formuler des recommandations concernant un registre des biens personnels pour la région de l'Atlantique.

6.3 Marchés publics

La collaboration en matière de marchés publics représente une étape importante du renforcement de la compétitivité économique du Canada atlantique. La présence de politiques de marchés publics ouvertes et harmonisées permettra aux entreprises de la région d'améliorer leur viabilité et leur compétitivité en capitalisant sur les occasions de marchés publics de la région et, également, de renforcer leur présence sur les marchés nationaux et internationaux.

S'appuyant sur les assises solides concernant la collaboration régionale en matière de marchés publics mises en place en vertu du *Protocole d'entente des provinces de l'Atlantique sur les marchés publics* de 1992, les premiers ministres se sont engagés à harmoniser davantage les processus de passation de marchés publics dans la région de l'Atlantique.

Les premiers ministres demanderont au Comité de coordination des marchés publics de l'Atlantique :

- d'étudier les possibilités d'harmoniser davantage les politiques relatives aux marchés publics, les modalités de ces marchés, les approches de diffusion et d'annonce des appels d'offres ainsi que le codage des produits et des exceptions;
- d'élaborer un point d'entrée électronique d'ensemble pour les systèmes d'appel d'offres en ligne provinciaux;
- de formuler des recommandations quant à l'élaboration d'un registre électronique des fournisseurs de l'Atlantique;
- de continuer à explorer les possibilités de marchés publics mixtes.

7. *Compétitivité économique accrue — mise en place de capacités*

Les quatre premiers ministres se sont engagés à faire en sorte que la compétitivité à long terme de la région et de sa communauté des affaires soit assurée, à l'échelle nationale et internationale, en soutenant de façon concertée les efforts concernant la mise en place de capacités régionales dans deux domaines, à savoir le secteur de la recherche et de l'innovation et le secteur de l'énergie.

7.1 Recherche et innovation

La recherche et l'innovation constituent un moteur clé de la croissance de l'industrie mondiale de la connaissance. Elles représentent une assise fondamentale pour l'amélioration de la productivité et du niveau de vie. L'économie mondialisée d'aujourd'hui accorde un intérêt particulier aux économies qui font des recherches et qui innovent.

La capacité de recherche et d'innovation du Canada atlantique a toujours été concentrée en grande partie dans les institutions publiques : universités, laboratoires de recherche fédéraux et établissements de recherche provinciaux. Bien que le niveau de recherche et d'innovation soit considéré comme faible comparativement aux normes nationales, un nombre grandissant de possibilités d'affaires secondaires ont commencé à apparaître dans la région, notamment dans les domaines de la technologie de l'information, des sciences de la vie et des sciences marines. Les premiers ministres ont choisi d'aller de l'avant avec ces nouveaux types d'activités économiques, tout en s'assurant qu'un plus grand nombre d'activités économiques plus classiques profitent des nouvelles technologies du XXI^e siècle.

Malheureusement, Statistique Canada révèle que la part des dépenses nationales en recherche et développement dans le Canada atlantique a fléchi avec le temps, passant de 5,25 % à moins de 3,9 %. La mise en place de capacités régionales en recherche et développement et en innovation est par conséquent essentielle si l'on veut que la région profite de cette orientation nationale. Le Fonds d'innovation de l'Atlantique, récemment instauré par l'APECA, est un exemple des tentatives d'amélioration des capacités de recherche et d'innovation dans la région de l'Atlantique.

Étant donné leur engagement à bâtir en fonction de l'avenir, les quatre premiers ministres de l'Atlantique demanderont à leurs ministres responsables des études supérieures ainsi que de la recherche et de l'innovation :

- de travailler avec les universités, les collèges communautaires et le secteur privé pour s'assurer qu'une approche stratégique, intégrée et ciblée est adoptée relativement à la mise en place de capacités de recherche et d'innovation au Canada atlantique;
- d'accroître la part des budgets nationaux en recherche et innovation destinés à la région de l'Atlantique;
- d'établir des partenariats avec le gouvernement fédéral pour favoriser le climat d'innovation dans la région de l'Atlantique.

7.2 Énergie

Le secteur de l'énergie du Canada atlantique est de plus en plus important pour tous les Canadiens vivant dans cette région. Les quatre premiers ministres de l'Atlantique reconnaissent que pour profiter pleinement des ressources énergétiques de la région, il faut disposer d'une approche régionale intégrée. La collaboration régionale permettra aux quatre provinces de profiter au maximum des actifs énergétiques régionaux, tout en améliorant le positionnement des quatre provinces face aux forces nationales et internationales.

Le Comité international du Nord-Est sur l'énergie, mis sur pied dans le cadre de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, assure l'examen des questions énergétiques dans le contexte international. Les quatre provinces sont engagées activement au sein de ce groupe et les quatre premiers ministres se sont engagés à améliorer cette relation. Ainsi, une rencontre sur l'énergie, parrainée par les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada, aura lieu à Saint John, au Nouveau-Brunswick, en mai 2002.

Afin de renforcer davantage le degré de collaboration dans la région de l'Atlantique, les premiers ministres demanderont à leurs ministres responsables de

l'énergie d'instaurer un groupe de discussion sur l'énergie. Le rôle de ce groupe sera de collaborer, sur une base régionale :

- à la promotion de la prospection et de la mise en valeur des ressources indigènes et à la sécurité de l'approvisionnement;
- à la fourniture de sources d'énergie fiables, abordables et concurrentielles à la population et aux entreprises de la région;
- à la promotion de la sécurité et de la protection de l'environnement;
- au partage des pratiques optimales en matière d'efficacité énergétique;
- au soutien de l'élaboration de nouvelles formes d'énergie;
- à la promotion de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables;
- à l'amélioration de l'expansion des entreprises;
- à la progression de la planification de l'infrastructure en vue de l'échange d'énergie entre les administrations.

Le nouveau groupe de discussion sur l'énergie des ministres des provinces de l'Atlantique devra relever les domaines dans lesquels les quatre provinces devront concentrer leurs efforts collectifs afin d'assurer la poursuite de la croissance du secteur de l'énergie du Canada atlantique et ce, au profit de tous les Canadiens vivant dans cette région.

8. *Suivi de nos réussites*

Les points soulignés dans *Travailler ensemble pour le Canada atlantique* sont de nature pragmatique et devraient s'être concrétisés d'ici la fin de 2003. Le plan d'action se veut dynamique et évoluera au fur et à mesure que les quatre gouvernements, de concert avec les intervenants, relèveront et exploreront de nouvelles idées et possibilités en matière de collaboration régionale.

Les premiers ministres se sont engagés à informer régulièrement les Canadiens vivant dans la région de l'Atlantique, par l'entremise du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique, de l'état des initiatives de collaboration en cours ainsi que des nouveaux domaines à explorer dans l'avenir. Chaque année, l'état de ces efforts de collaboration régionale sera précisé dans le rapport annuel du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique.